



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• **Les Causses et les Cévennes,**
• **paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen**
• inscrit sur la Liste du patrimoine
• mondial en 2011

CLUB DES MÉCÈNES Causses & Cévennes

Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

PATRIMOINE MONDIAL



Transformer une reconnaissance en atout !

Le 28 juin 2011, l'UNESCO a inscrit les Causses et les Cévennes sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Cette reconnaissance internationale est ainsi venue couronner plusieurs années d'efforts pour faire reconnaître cette culture, ces paysages ruraux et ces savoir-faire, fruit du travail des hommes depuis des millénaires.

Les Causses et les Cévennes sont un **paysage** culturel, c'est à dire, **façonné par la main de l'homme** au travers de son activité agropastorale. Ils sont qualifiés de **paysage évolutif et vivant** et c'est là tout l'enjeu de ce territoire d'exception : continuer à vivre et à façonner des paysages préservés au travers d'une activité agricole traditionnelle respectueuse des ressources naturelles.

L'UNESCO a ainsi reconnu les capacités **d'ingéniosité et d'adaptabilité des hommes** aussi bien aux contraintes climatiques, économiques, sociologiques en continuant de perpétuer cette culture agropastorale depuis le néolithique jusqu'à nos jours.

Le patrimoine mondial est une formidable opportunité pour donner un **nouvel élan aux Causses et aux Cévennes**.

Devenir mécène c'est ainsi contribuer à soutenir l'effort des gestionnaires pour **transformer cette reconnaissance en atout** pour développer de nouvelles ambitions dans le domaine agricole, touristique, culturel et environnemental.

En entrant dans le cercle des mécènes des Causses et Cévennes vous inscrivez votre entreprise dans un projet d'excellence, porteur de valeurs universelles au service d'un territoire d'exception !

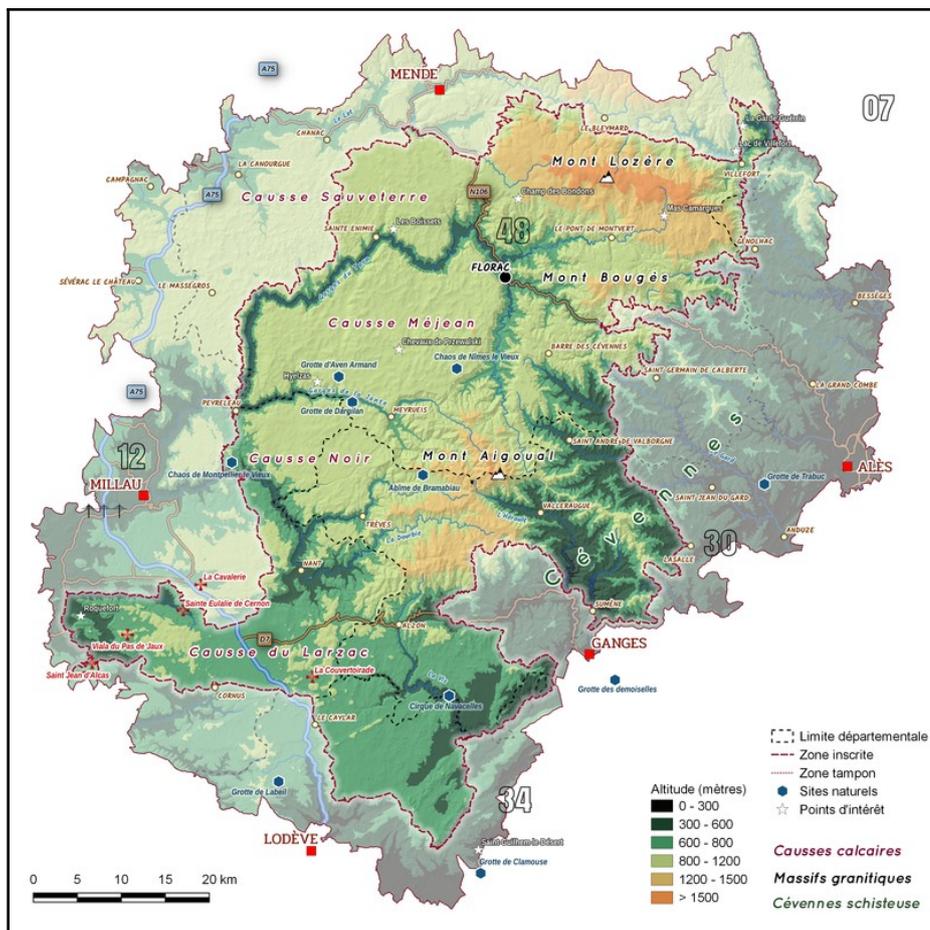


PATRIMOINE MONDIAL

Les Causses et les Cévennes sont uniques car ils illustrent chacun des systèmes pastoraux présents sur le pourtour de l'arc méditerranéen dans des paysages exceptionnellement préservés, variés et riches d'un patrimoine bâti rural remarquable.

Le territoire en quelques chiffres :

- ✓ Plus grand site inscrit en Europe : **3 023 km²** en zone cœur
- ✓ **1** Région : l'Occitanie
- ✓ **4** départements : Aveyron, Gard, Hérault, Lozère
- ✓ **134** communes en zone cœur
- ✓ **97** communes en zone tampon
- ✓ **5** villes-portes : Alès, Ganges, Mende, Millau, Lodève
- ✓ **2** parcs : Parc National des Cévennes, Parc Régional des Grands Causses
- ✓ **3** Grands Sites : Gorges du Tarn-Jonte-Causses, Cirque de Navacelles, St Guilhem-Gorges de l'Hérault
- ✓ **2** sommets : Mont-Aigoual (1567 m), Mont-Lozère (1699m)
- ✓ Environ **1 400** exploitations agricoles



L'agropastoralisme : forme de pastoralisme qui associe l'élevage des troupeaux sur des parcours et la production de fourrages et céréales nécessaires à leur alimentation.

Un patrimoine vivant et évolutif : entre tradition et modernité

CAUSSES & CÉVENNES

Nos missions, nos valeurs :

L'Entente Interdépartementale des Causse et des Cévennes a été créée en avril 2012, à l'initiative des quatre départements concernés par l'inscription (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère) avec pour principales missions : la gestion, la préservation et la valorisation du site inscrit à l'UNESCO.

La gestion :

Mettre en œuvre le plan de gestion construit avec les acteurs du territoire autour de 7 grandes orientations :

Le maintien de l'agropastoralisme, les paysages, le patrimoine agropastoral, les évolutions du territoire en architecture et urbanisme, l'essor de niches économiques, le développement d'un tourisme Causse et Cévennes, le partage des connaissances aux niveaux local et international.

La préservation :

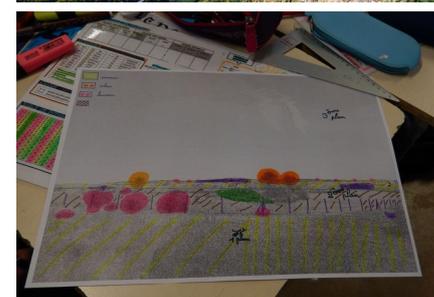
L'Entente multiplie les actions de connaissances et de sensibilisation à la richesse de ce territoire en menant l'inventaire du patrimoine agropastoral, en accompagnant des travaux étudiants et de scientifiques, en intervenant auprès des jeunes, du grand public, lors d'évènements, en élaborant des outils pour les élus et techniciens. Mieux connaître ce territoire c'est mieux le préserver.

La valorisation :

Être inscrit sur la liste du patrimoine mondial génère entre 10 et 30 % de fréquentation supplémentaire. L'Entente souhaite pouvoir mettre en œuvre sa stratégie touristique pour pouvoir accroître sa fréquentation aux retombées économiques directes et indirectes certaines, tout en conciliant préservation du site et outils de découverte innovants. Déjà près de 200 prestataires touristiques font partie du réseau « Ambassadeurs Causse & Cévennes * ».

Une reconnaissance porteuse de nombreux atouts :

- Une fréquentation touristique accrue
- Un rôle d'attractivité de nouvelles populations et activités grâce à une notoriété nouvelle pour un territoire synonyme d'excellence
- La mise en lumière d'un territoire à l'échelle nationale et mondiale
- Un riche patrimoine culturel à transmettre aux générations futures



**Ambassadeurs C&C : prestataires touristiques engagés dans une démarche qualité avec l'Entente.*

Nos envies :

- ✓ Faire davantage connaître ce territoire et son inscription en développant la communication et de nouveaux outils de découverte
- ✓ Donner un nouvel élan économique aux Causse et Cévennes
- ✓ Soutenir l'activité agricole en promouvant ses filières
- ✓ Valoriser les valeurs d'authenticité et les savoir-faire qui ont construit ces paysages au travers de sites d'interprétation
- ✓ Partager et faire partager cette culture et ses valeurs auprès des jeunes générations : échanges internationaux, évènementiels, interventions auprès des scolaires.

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE?

Devenir mécène, c'est associer activement votre entreprise au rayonnement des Causses et des Cévennes, à leur valorisation, à leur développement et à leur promotion auprès d'un large public local, national et international. Cela vous permettra aussi de pouvoir échanger de manière privilégiée avec les gestionnaires et les autres chefs d'entreprises du territoire qui soutiennent notre action et partagent donc les mêmes valeurs.

En devenant mécène :

- Vous vous **engagez pour l'avenir** des Causses & des Cévennes
- Vous participez à un défi ambitieux pour ce territoire qui **participera à son attractivité et à sa dynamique**
- Vous permettez **très concrètement** de donner davantage d'envergure aux actions de l'Entente Causses & Cévennes
- Vous associez votre **entreprise à l'image du patrimoine mondial**
- Vous intégrez votre entreprise à un **réseau d'excellence**
- Vous multipliez vos chances de **nouer de nouveaux partenariats**, y compris à l'international et ainsi d'étoffer votre réseau (l'Entente est jumelée avec des sites UNESCO chinois et andorrans)
- Vous disposez d'une **information privilégiée** sur l'avancée des projets portés par l'Entente Causses & Cévennes
- Vous **proposez vos idées** lors des rencontres mécènes – gestionnaires.

Une relation de partenariat en toute transparence :

- ✓ Signature d'une convention de partenariat (annuelle ou pluri-annuelle)
- ✓ Délivrance du reçu fiscal nécessaire à la déclaration d'impôt
- ✓ Information et compte-rendu annuel de l'usage des dons

4 catégories de mécènes :

- **Vallée**, à partir de 150 €
- **Doline**, à partir de 1 000 €
- **Plateau**, à partir de 5 000 €
- **Sommet**, au-delà de 10 000 €



Un partenariat encadré par la Loi :

Dans le cadre de la Loi du 1^{er} août 2003 dite « Loi Aillagon », vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 60 % du montant de votre don* à déduire de l'impôt sur les sociétés (article 238 bis du Code Général des Impôts)

Par exemple : pour un don de 1 000 €, vous pouvez déduire 600 € de votre impôt.

*Dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec possibilité de reporter sur les 5 exercices suivants.

Info : Le mécénat n'est pas du sponsoring. Un sponsoring est considéré comme un achat supposant une contrepartie directe équivalente à l'aide apportée et ne donne pas droit à déduction fiscale.

Un mécénat à la carte :

Toutes les entreprises n'ont pas les mêmes sensibilités ou valeurs, aussi vous pouvez choisir d'axer votre soutien sur une action spécifique :

- actions vers la jeunesse au travers de la médiation
- restauration ou mise en valeur du patrimoine
- grand évènementiel
- édition.

VOS AVANTAGES :

Pour chaque catégorie de mécènes, des contreparties correspondant à l'engagement de l'entreprise.

Rappel : selon la Loi de 2003, ne peut excéder 25 % de la valeur du don.

✓ Une communication pour votre entreprise accrue :

Vallée	Doline	Plateau	Sommet	
X	X	X	X	Votre logo sur notre site Internet
	X	X	X	Votre logo dans notre rapport annuel
	X	X	X	Remise d'un kit communication
		X	X	Votre logo sur des éditions de l'Entente, spécifiquement choisies par vous-mêmes
			X	Kakémono personnalisé ou plaque « Mécène des Causses & Cévennes » à apposer dans votre entreprise



✓ L'opportunité d'agrandir votre réseau :

Vallée	Doline	Plateau	Sommet	
X	X	X	X	Invitation à la journée annuelle des mécènes
X	X	X	X	Invitation aux événements de l'Entente
		X	X	Proposition de participation à des journées spécifiques dédiées à la découverte de l'agropastoralisme en Causses & Cévennes
		X	X	Présentation privilégiée à vos collaborateurs de Causses & Cévennes inscrit au patrimoine mondial
			X	Accompagnement d'opérations personnalisées pour vos salariés et comité d'entreprise, (visites, ...)

✓ Des privilèges :

Vallée	Doline	Plateau	Sommet	
X	X	X	X	Tarifs préférentiels sur les goodies et éditions (dans la limite de 25 % du don)
X	X	X	X	Prêts d'expositions
		X	X	Invitation « privilèges » pour découvrir le site Unesco autrement
			X	Invitation privilégiée aux événementiels de nos partenaires

CLUB DES MÉCÈNES Causses & Cévennes

Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

Vos interlocuteurs :

Morgane COSTES-MARRE
Directrice
Tél : 04 66 48 15 16

Alain ARGILIER
Chargé de mission communication / tourisme
Tel : 04 66 48 15 13



Entente Interdépartementale des Causses & des Cévennes
23, Ter avenue Jean Monestier 48400 FLORAC TROIS RIVIERES
Tel : 04 66 48 31 23
Mail : contact@causses-et-cevennes.fr

www.causses-et-cevennes.fr